

## **Question écrite de Marc Cools sur l'organisation du chantier du bâtiment U et la sécurité de celui-ci.**

Le chantier du nouveau centre administratif de la commune, baptisé bâtiment U, est un chantier de grande ampleur qui nécessite diverses livraisons de matériaux. Les riverains se plaignent que celles-ci ont régulièrement lieu entre 6 et 7h du matin en contravention avec le règlement régional d'urbanisme. Cela se serait encore produit les 12 et 13 novembre derniers. Très régulièrement les camions stationnent sur les trottoirs de la rue Gatti de Gamond, au risque de les détériorer. A certains moments le passage de véhicules dans le tronçon de cette rue entre la rue de Stalle et l'avenue Wansart est impossible ou très difficile alors que la rue n'est pas fermée à la circulation. Des chutes de produits sur les trottoirs se sont également produites lors de certaines livraisons.

Ces livraisons ne devraient-elles pas être mieux organisées avec par exemple du stationnement réservé pour celles-ci avenue Wansart ?

Quelles sont les instructions données par les services communaux et par le coordinateur sécurité pour l'organisation des livraisons ?

Le respect de ces instructions est-il vérifié ?

### **Réponse :**

En ce qui concerne le respect des horaires précisés au règlement régional d'urbanisme, les travaux ne sont pas autorisés avant 7h00 du matin.

Pour des raisons de difficulté de circulation urbaine, il arrive que des camions de livraisons accèdent au site avant 7h00.

Nous demandons régulièrement à l'entrepreneur général de veiller à ce que les camions ne laissent pas tourner leur moteur.

Le respect des horaires est régulièrement rappelé en début de réunion de chantier par la direction des travaux.

Le contrôle de ce respect est effectué par le chef de chantier de l'entreprise générale qui est présent quotidiennement.

La sécurité des abords du chantier (et du chantier lui-même) est effectuée par un bureau externe à l'entreprise. Ce coordinateur de sécurité passe une à deux fois par semaine au chantier, donne ses injonctions orales au chef de chantier et les consigne dans un rapport hebdomadaire communiqué à toutes les parties.

Afin de diminuer l'encombrement des véhicules du chantier et les doubles files lors des livraisons, l'accès aux parkings des sous-sols du bâtiment a été ouvert à ceux-ci.

Les chutes de matériel se sont malheureusement produites et ont fait l'objet d'un constat de police.